

## Rapport du Conseil d'établissement d'Epalinges (pour les années 2020-2022)

Il paraît important - en début d'une nouvelle législature - de présenter d'une façon générale ce qu'est un Conseil d'Etablissement (CE) et d'en rappeler les compétences et les tâches qui lui sont attribuées.

Le CE d'une commune se compose de personnes regroupées en 4 quarts, représentant les autorités communales, la direction et le corps enseignant, les parents d'élèves fréquentant le ou les établissements scolaires, les organisations ou milieux concernés par la vie de l'école.

Le CE est une plateforme participative, un lieu privilégié pour échanger, relayer les besoins des utilisateurs, débattre, proposer, collaborer autour de la vie scolaire et des activités du champ du parascolaire (par exemple : transports scolaires, horaires, devoirs surveillés, réfectoire, accueil parascolaire, sécurité sur le chemin de l'école, ...). Il contribue ainsi à la bonne marche de l'établissement, au maintien d'un bon climat scolaire et à la cohérence de la journée de l'enfant-élève.

Tout membre du Conseil d'établissement peut demander qu'un objet soit porté à l'ordre du jour dudit Conseil ou proposer un projet de décision au Conseil d'établissement (droit d'initiative).

Le Conseil d'établissement exerce les compétences définies dans la loi scolaire et son règlement d'application.

- a. inviter les délégués d'un conseil des élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et examiner les demandes d'un conseil des élèves (art 67b LS) ;
- b. accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances, au maximum deux demi-journées de congé en veillant au respect des dispositions légales. Il en informe le département (art 99 et 100 LS) ;
- c. répartir les périodes d'enseignement des élèves, fixées par le règlement du 25 juin 1997 d'application de la loi scolaire (ci-après :RLS) sur neuf demi-journées ouvrables, le mercredi après-midi et le samedi tout le jour étant exclus (art 101 LS) ;
- d. donner son préavis sur le règlement interne de l'établissement avant approbation du département (art 3 RLS).

### Compétences complémentaires

Le Conseil d'établissement a également un rôle consultatif et peut donner son avis aux autorités exécutives communales quant aux projets de construction, de transformation ou de réparation importante de locaux scolaires (art. 187 RLS).

L'autorité communale est libre d'agir à déléguer au Conseil d'établissement des tâches que la loi lui confie. Elle reste néanmoins responsable de ces tâches.

Un Conseil d'établissement se réunit typiquement 3 à 4 fois par année, selon les thèmes devant être abordés.

En **2020** le CEE a tenu deux séances, à savoir les 10 juin et le 8 octobre afin de traiter des thèmes suivants :

- La demande d'un soutien financier de la Municipalité aux voyages d'étude
  - Le Concept 360 à Epalinges
  - Accueil parascolaire des 10 à 12 ans
- Retour de la « Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse »

Le 20 mai, une délégation du Conseil d'établissement a pu visiter les cuisines Concordance à Crissier, qui livrent les repas pour l'AAEE et le réfectoire scolaire.

En raison des restrictions sanitaires dues à la pandémie, votre CEE ne s'est réuni qu'une seule fois, le 27 mai 2021, pour poursuivre les discussions sur les retours du Concept 360 à Epalinges, du projet de l'accueil parascolaire pour l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants de 7ème et 8ème) et du retour de l'intéressante visite chez Concordance.

Lors de cette dernière de la législature 2016-2021, nous avons eu la chance de rencontrer M. Frédéric Rebeaud, travailleur social de proximité (TSP) depuis le 1er septembre 2020 au CAP.

Pour cette année 2022, le CEE a siégé quatre fois.

Comme chaque début de législature, le CE doit se réunir pour l'élection statutaire de la présidence. Ce 20 janvier, avec une seule candidature pour briguer ce mandat, votre serviteur a été réélu tacitement. Cette séance a donné l'occasion à tous les membres ainsi qu'à la nouvelle secrétaire, Mme Anne-Claude Faillétaz de se présenter.

Mme Anne-Claude FAILLÉTTAZ, secrétaire scolaire et responsable du nouvel Office de l'enfance, de la jeunesse et des affaires sociales (OEJS) succède à Mme Fabienne GHEZA, ayant tenu avec brio et beaucoup d'engagement le secrétariat du CEE durant de longues années.

Le Conseil d'Etablissement d'Epalinges se compose de :

#### **Autorités communales**

Mme Sandrine LARGEY BOTTI (Vice-présidente du CEE)

M. Pierre JOLLIET Pierre, Municipal en charge des écoles

M. Marc VERAGUTH (Président du CEE)

#### **Professionnels actifs au sein de l'Etablissement scolaire**

Mme Virginie PRADEL, remplaçant Mme Antoinette SCHWITZGUEBEL (partie à la retraite en juillet 2021)

Mme Anne-Laure REYMOND (remplacée toute l'année depuis la fin août 2022 par Mme Isabelle ROCHAT)

M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur des Etablissements scolaires d'Epalinges)

#### **Parents d'élèves fréquentant le ou les établissements scolaires**

Mme Tiziana DUCRET, remplaçant M. Yann LAVANCHY (démissionnaire)

Mme Vanessa RANDEWIJK

M. Benjamin MIGY

#### **Milieus et organisations concernés par la vie de l'établissement**

Mme Virginie GUISAN (CAP)

Dre Céline PELET (Médecin scolaire)

Mme Sandrine RAMÒ (AAEE)

Trois autres séances ont été fixées dans l'année pour débattre des thèmes suivants :

Le 24 mars

- La discussion des horaires par rapport aux contraintes scolaires (pause de midi, début des cours dans chaque collège à 8h30, ...).
- Projet d'échanges linguistiques (proposition de M. Maeder, conseiller communal).
- Reprise du projet Quarto

Lors de la séance du 19 mai, le rapport final de l'eco-score BEELONG nous a été présenté par Mme Charlotte de La Baume (étude faite en 2020, mandatée par la Commune d'Epalinges sur l'impact environnemental des repas servis au réfectoire scolaire de Bois-Murat).

Suite à l'assemblée annuelle de l'APE le 21 septembre dernier, à laquelle les membres du CEE étaient présents, certains sujets de discussion concernant les transports scolaires (zones de recrutement), la sécurité scolaire école-bus ont déjà été traités lors de la dernière séance du 3 novembre dernier.

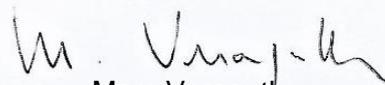
Pour information, des documents officiels ainsi que tous les PV des séances, après adoption, sont disponibles sur le site de notre commune: [www.epalinges.ch/ecoles/conseil-detablissement](http://www.epalinges.ch/ecoles/conseil-detablissement)

Il est à relever avec fierté que le Conseil d'Etablissement d'Epalinges fonctionne et travaille bien depuis de nombreuses années.

Mes sincères remerciements à tous les membres du Conseil d'établissement d'Epalinges pour leur engagement, la cohésion, la très cordiale et respectueuse entente lors des séances et les enrichissants échanges d'idées.

Epalinges, début novembre 2022

Président du CEE



Marc Veraguth

Lecture faite lors du CC du 8 novembre 2022